

## CANDIDATURE AU JURY DU CONCOURS POUR LE « CARREAU » DES HALLES

*Paule Champetier de ribes, habitante du premier arrondissement depuis 1981, ancienne infirmière, actuellement codirigeante d'un studio d'enregistrement (E.G.P). Maman de deux garçons de 15 et 22 ans.*

- *Déléguée départementale de l'Education Nationale en charge des écoles maternelles et élémentaires de l'arrondissement.*
- *Présidente de Curiositas , (association qui a pour objectifs d'ouvrir de nouveaux champs d'action culturelle, organisatrice de spectacles réunissant les équipements culturelles et publics du quartier (conservatoire, MGI, Forum des images, Ecoles...).*
- *Membre de bagagérue (bagagerie pour SDF).*
- *Référente du conseil de quartier Saint Germain L'Auxerrois.*
- *Membre du conseil d'établissement du Conservatoire du centre.*

Pour nous, un « représentant associatif » ne peut pas être le porte parole de toutes les associations à la fois, ni être porteur d'un quelconque mandat collectif.

- D'abord parce que son mode de désignation (qui ne peut s'appuyer sur aucun corps électoral pertinent) ne lui accorde aucune représentativité réelle.

- Ensuite parce que le secret des délibérations le protège, vis à vis de ses mandataires, de toute prise de position qui ne serait pas conforme à son mandat.

- Enfin parce que le principal problème consiste à se faire le porte-parole d'associations et de citoyens aux idées différentes voire parfois radicalement opposées...

La mission du représentant n'est donc pas de synthétiser en une seule position rigide, une posture d'opposition qui serait prétendument « celle des associations ».

L'expérience a montré que des positions associatives radicales dans le choix d'un candidat s'étaient retournées contre celui-ci dès le début de son travail.

**La présence d'un membre associatif n'est donc pertinente que pour se faire l'écho d'une diversité de points de vue que sa pratique de la concertation, de la vie associative et des usages du lieu lui auront permis d'enregistrer et, parfois, de mutualiser.**

**Il s'agit d'offrir un point de vue, reflet pluriel mais personnalisé des attentes de chacun, en ayant comme priorité les objectifs communs.**

Par souci de précision, voici nos positions qui ont été constantes depuis le lancement de cette concertation :

Dans notre travail préliminaire lors de la concertation, nous nous sommes opposé à toute « grille de critères » (surtout sans pondération), source de malentendus, de crispation et d'obsolescence rapide. Nous lui avons préféré une série de principes directeurs :

- rééquilibrer les légitimes intérêts commerciaux au profit de tous (passagers, riverains, usagers, commerçants de proximité et employés du carreau) en faveur du développement des services « publics » culturels et d'équipement.

- Répondre au mieux et de façon pérenne aux économies d'énergie et limiter tout gaspillage : construction et aménagements « durables ».
- Développer l'accueil de populations « périphériques » dans un lieu de convivialité qui soit respecté pour sa générosité envers ceux qu'il reçoit. C'est la dimension métropolitaine.
- Affirmer que le geste architectural et audacieux ne renvoie pas seulement à l'ambition du projet et au souhait d'ériger un monument, mais qu'il est bien le prolongement symbolique de la volonté « politique » de donner du sens à ce lieu.
- Encourager les superstructures à entretenir ou à développer (par un refus de densification et une recherche de transparence) l'une des qualités actuelles du lieu : l'espace, l'aération, les perspectives et la luminosité qui mettent en valeur le patrimoine et inondent aujourd'hui les rues alentour.
- Equilibrer le désir de rapidité des voyageurs et l'aspiration à la flânerie des passants : privilégier les sorties directes et les accès visibles.
- Veiller à ce que le jardin reste un lieu de paix et de tranquillité, tourné vers les attentes d'usagers de tous âges, et ne soit pas asservi aux besoins du centre commercial.
- Encourager les jeux de lumières, jeux d'ombre et d'ouvertures au profit d'un repérage accru.
- Encourager la volonté municipale de réduction de la circulation de transit et d'aménagements pour de futures livraisons douces.

Ce n'est qu'en harmonie avec l'idée de durer et de créer des espaces à vivre pour les habitants du quartier, les chalands, les passants, les voyageurs et les salariés du site que le "geste" architectural tant attendu pourra éviter les catastrophes précédentes.

**Et s'il est vrai que la rénovation du quartier dépasse largement les intérêts de ses habitants, elle ne sera qu'un échec sans leur adhésion.**

**Elle peut être une réussite avec leur enthousiasme.**

Afin de prouver que notre candidature n'a rien à voir avec toute passion ou ambition personnelle, nous sommes plusieurs, de diverses associations, à proposer nos candidatures sous une même profession de foi.

Nous laissons, soit aux associations concernées (et après consensus), soit à la municipalité, la faculté de nous départager au mieux de l'intérêt commun.

**Au delà, le candidat désigné s'engagera, au nom des mêmes principes, à se faire le récepteur puis l'écho de toutes les sensibilités, fussent-elles dissensuelles...**

Paule Champetier de Ribes ( Curiositas), Jodelle Zetlaoui-Léger ( EPPUR),  
Gilles Beauvais et Olivier Péray ( Paris des Halles)

-----